

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2019

Lors de la séance du 6 septembre 2019, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les dossiers suivants inscrits à l'ordre du jour.

EFFACEMENT DES RESEAUX SECS RUE DE FAINS

Sur les quatre entreprises qui ont répondu à la consultation sur l'effacement des réseaux aériens et le remplacement de l'éclairage public rue de Fains à Véel, l'entreprise SO.TP.LOC la mieux disant a été attributaire du marché le 25 juillet 2019 sur proposition de la commission d'attribution. Le montant des travaux s'élève à 144.000€ TTC

AVENANT AU MARCHE TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE BEGARENNE, SAINT-CHRISTOPHE ET AVENUE DE LA LIBERATION

Les travaux de voirie 2019 de la tranche ferme et de la tranche optionnelle ont nécessité des dépassements du marché avenue de la Libération pour comblement en grave non traitée en bordure des caniveaux coulés sur place pour un montant de 3.823,20€ TTC et pour création d'un caniveau avec augmentation des surfaces d'enrobés rue Saint-Christophe pour un montant de 10.604,76€ TTC

L'avenant n°1 se chiffre à 14.427,96 € TTC, soit 11,31% du marché initial de la tranche ferme et optionnelle d'un montant de 127.518,96€ TTC, et le porte à 141.946,92 € TTC

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

A l'occasion du départ en retraite d'un agent, une subvention communale exceptionnelle de 140€ est attribuée à l'amicale participant à la réception de départ.

BUDGET GENERAL - DECISIONS MODIFICATIVES

Virements de crédits :

La réalisation de plan pour le dossier « personnes à mobilité réduite » a nécessité le transfert de 1014€ de l'article 2188 à l'article 2034 et les frais d'étude pour l'aménagement de la place de la mairie 5.794€ de l'article 2151 à l'article 2312

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.)

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur les immeubles bâtis situés : 17, avenue de la libération - 71 avenue de la Libération – 2, rue du Stade – 9, rue de Choisey et sur les immeubles non bâtis situés : rue du moulin au lieudit le bourg parcelles AB 222 et 223 totalisant 2a 38ca